

# SIAEP DORE ALLIER



## DECISION MODIFICATIVE N°1

2022

### Note de présentation brève et synthétique

Après le vote du budget primitif qui a eu lieu le 21 décembre 2021, il est nécessaire de voter une décision modificative qui tient lieu de « budget supplémentaire » en parallèle du vote du compte administratif.

Celle-ci- comporte les objets principaux suivants :

- ✓ La reprise des reports d'investissements 2021 (restes à réaliser) en dépenses et en recettes.

#### *Investissements 2021-Reports sur l'exercice 2021*

	Dépenses	Recettes
2182-Matériel de transport	20 000 €	
2315-Installations, matériel et outillages techniques	86 000 €	
1313-Subventions département		80 000 €
Total des restes à réaliser	106 000 €	80 000 €

- ✓ La reprise des résultats de l'exercice antérieur :

Résultat cumulé	Section	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
	Exploitation	1 531 247 .32 €	2 358 448,89 €	827 201.57 €
	Investissement	838 008.16 €	948 025.63 €	110 017.47 €
	TOTAL CUMULE	2 369 255 ;48 €	3 306 474.52 €	937 219.04 €

Le résultat d'affectation 2021 est destiné à l'autofinancement d'une grande partie des investissements : travaux de renouvellement 2022, travaux en régie supplémentaires, la réhabilitation des puits de Charnat et la réalisation des puits sur le site de Bassinet.

- ✓ Des inscriptions complémentaires en dépenses de fonctionnement et d'investissement pour tenir compte des évolutions survenues depuis l'élaboration du budget primitif

Au vu de la conjoncture économique, des prévisions supplémentaires sont à prévoir sur la section dépenses d'exploitation et d'investissement.

**Cette décision modificative propose les principales inscriptions complémentaires suivantes :**

# SIAEP DORE ALLIER

## SECTION D'EXPLOITATION

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

### 1/ Les dépenses d'exploitation

	Budget 2022	DM N°1 2022	TOTAL
011-Charges à caractère général	494 300.00 €	121 700.00 €	616 000.00 €
012-Charges de personnel	536 580.00 €	900.00 €	537 480.00 €
014-Atténuation de produits	141 000.00 €	13 042.00 €	154 042.00 €
65-Autres charges de gestion courante	22 000.00 €	5 000.00 €	27 000.00 €
67-Charges exceptionnelles	3 100.00 €	0.00 €	3 100.00 €
68-Dotation aux provisions et dépréciations	24 736.00 €	0.00 €	24 736.00 €
023-Virement à la section d'investissement	57 002.00 €	780 858.00 €	837 860.00 €
042-Opération d'ordre (amort.)	386 760.00 €	6 710.00 €	393 470.00 €
<b>Total</b>	<b>1 665 478.00 €</b>	<b>928 210.00 €</b>	<b>2 593 688.00 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des stations de pompage et des installations du service (réservoirs, réseaux d'eau...), les achats fournitures, les prestations de service, les assurances, l'entretien et la consommation des véhicules.

#### **Au chapitre 011, charges à caractère général :**

- **Compte 6063-Fournitures, entretien et petits équipements** : Une prévision supplémentaire de 100 000 € est nécessaire pour pallier à des travaux en régie imprévus et à la hausse des prix des matériaux
- **Compte 6064- Carburants** : Il convient d'ajouter la somme de 5 000 € suite à l'importante augmentation des prix des carburants depuis le début d'année.
- **Compte 61521-Entretien, réparations bâtiments publics** : Une imputation de 10 000€ se justifie par la réparation imprévue de SAEM à la station de pompage Bogros suite aux dégâts sur installation électrique causés par une surtension de l'alimentation électrique du fournisseur.
- **Compte 618 -Divers** : A la demande du comptable, le montant de 3 000 € doit-être imputé sur ce compte au lieu du **compte 648-Divers** au budget primitif.
- **Compte 6251-Voyages et déplacements** : ce compte permet de rembourser les déplacements des agents qui utilisent leur véhicule pour aller en formation avec accord de l'autorité territoriale selon la délibération du 09/12/2020. Donc la somme de 200 € en plus est à budgétiser.
- **Compte 627-Service bancaire et assimilés** : Le paiement via payfip par les abonnés est en augmentation, il est nécessaire d'ajouter un crédit de 500 € : sur la même période en 2021 le montant des frais était de 373.90 € alors qu'en 2022, il est de 627,04 €.
- **Compte 6283-Frais de nettoyage des locaux** : A la demande du comptable, l'imputation de 3 000 € sur cet article au lieu du compte 61521-

# SIAEP DORE ALLIER

**Au chapitre 012-charges de personnel, deux prévisions budgétaires supplémentaires au :**

- **Compte 6331-versement mobilité** : + 3 000€- montant correspondant au versement de la taxe mobilité due depuis 2020. Cette taxe concerne les collectivités ou entreprises de plus +11 salariés. Le taux de cette taxe est déterminée par l'URSSAF chaque année. En 2022 il est calculé avec un taux de 0.30 % sur l'ensemble des rémunérations des agents soumises à cotisations de la sécurité sociale.
- **Compte 64141-Indemnité inflation** : + 900 €- Indemnité de 100 € à verser aux agents ayant un salaire net en dessous de 2 000€. 9 agents de la collectivité ont bénéficié de cette indemnité.
- **Compte 648-Autres charges de personnel** : - 3000 €, ce montant a été transféré au compte 618-Divers à la demande du comptable.

**Au chapitre 014-L'atténuation de produits** correspond au reversement de la redevance pollution à l'agence de l'eau en fonction du nombre de m3 vendus et facturés aux abonnés. Il est nécessaire de réévaluer le montant budgété.

- **Compte 701249-Reversement redevance Agence de l'eau** : +13 042 €- le montant du budget primitif prévu de 141 000 € ne suffit pas à couvrir le montant dû de 154 042 €.

**Le chapitre 65** impute les indemnités et cotisations des élus, les créances en non-valeur. Ce dernier point est décidé par le comptable au fil de l'année.

- **Compte 6541-Créances admises en non-valeur** : + 5 000€. Le comptable a adressé la liste des sommes dues par les débiteurs pour les raisons indiquées sur l'état des créances admises en non -valeur pour l'année 2022 d'un montant de 6 495.70 €. Elles correspondent à 64 pièces pour un montant inférieur à 100 € : 1 507.56 € et 23 pièces pour un montant supérieur ou égal à 100 : 4 988.12 €

**Au chapitre 023- Virement à la section d'investissement** : + 780 858 €. Ce montant correspond à une partie de l'affectation du résultat 2021. Il vient abonder la section d'investissement en recettes. Il permettra de couvrir les travaux prévus en 2022.

**Le montant total des prévisions supplémentaires est de 928 210 € pour les dépenses de fonctionnement.**

# SIAEP DORE ALLIER

## 2/ Les recettes d'exploitation

	Budget primitif 2022	DM N°1 2022	TOTAL
013-Atténuations de charges	12 700.00 €	900.00 €	13 600.00 €
70- Ventes de produits fabriqués	1 399 700.00 €	0.10 €	1 399 700.10 €
74-Subventions d'exploitations	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
75-Autres produits de gestion courante	23 500.00 €	0.00 €	23 500.00 €
77-Produits exceptionnels	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €
042 Opérations d'ordre-	213 578.00 €	102 025.00 €	315 603.00 €
R 002 résultat reporté		825 284.90 €	825 284.90 €
<b>Total</b>	<b>1 665 478.00 €</b>	<b>928 210.00 €</b>	<b>2 593 688.00 €</b>

**Au chapitre 013 « Atténuation de charges »** : + 900 €-Ce montant correspond au remboursement de l'indemnité inflation déduite sur les cotisations sociales.

**Au chapitre 77, « produits exceptionnels »** :

- **Au compte 722-Immobilisations corporelles** : +100 000 €-Montant se référant au compte 2315, opérations d'ordre en section d'investissement en dépenses.

**Le total des ajustements de crédits de fonctionnement s'élève ainsi, en incluant les opérations d'ordre à 2 593 688 €.**

# SIAEP DORE ALLIER

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations de nature à modifier le patrimoine du SIAEP.

Pour les dépenses, il s'agit entre autres des nouveaux travaux, des acquisitions immobilières éventuels et des remboursements des sommes empruntées (SIAEP non concerné).

Pour les recettes, il s'agit principalement des subventions d'investissement des emprunts souscrits (SIAEP non encore concerné), et du virement d'une partie de l'excédent de la section d'exploitation.

### 1/ Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2022	DM N°1 2022	TOTAL
16-Emprunts et dettes assimilés	500.00 €	0.00 €	500.00 €
20-Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
21-Immobilisations corporelles	177 200.00 €	-62 400.00 €	114 800.00 €
23-Immobilisations en cours	1 013 595.00 €	572 400.00 €	1 585 995.00 €
040-Opérations d'ordre de transferts entre section	213 578.00 €	102 025.00 €	315 603.00 €
041-Opérations patrimoniales	0.00 €	135 000.00 €	135 000.00 €
Reste à réaliser 2021		106 000.00 €	106 000.00 €
<b>Total</b>	<b>1 406 873.00 €</b>	<b>853 025.00 €</b>	<b>2 259 898.00 €</b>

**Au chapitre 21- Immobilisations corporelles** : Le montant de -62 400 € s'explique par :

- **Au compte 21315- Bâtiments administratifs**, suite à la demande du comptable d'imputer le montant de 92 400 € du projet de réhabilitation de l'appartement en bureaux et salle de réunion *au compte 2313-constructions*.
- **Au compte 2182-Matériel de transport** : prévision supplémentaire d'un montant de 30 000 € pour pallier l'achat imprévu d'un camion au prix de 53 300 € HT en remplacement du véhicule accidenté au mois de janvier. Pour pouvoir effectuer l'achat de ce nouveau véhicule, le syndicat renonce pour cette année à l'achat de la minipelle et de la remorque budgétisé au montant de 27 000 €.

**Au chapitre 23- Immobilisations en cours**, la prévision supplémentaire d'un montant de 572 400 € concerne :

- Les travaux imprévus « rue de Limpentine » à Lezoux et « chez Coutat » à Saint Jean d'Heurs
- La plus-value du montant des opérations sur les champs captant de Bassinet et de Charnat.
- Les travaux de réhabilitation de l'appartement en bureau -Transfert du montant du compte 21 au compte 23.

**Au chapitre 040-Opérations ordre transfert entre section**, le montant budgétisé ajouté est de 102 025 €, elle correspond à :

- **Au compte 13913- reprise subvention équipement département** d'un montant de 2 025€.
- **Au compte 2315-Installations, matériel et outillage technique**, le montant prévu sur la décision modificative correspond aux charges transférées pour les travaux en régie de :

- ❖ Chemin de Charretiers à Lezoux : 29 000 €
- ❖ Rue Pezzaze à Peschadoires : 60 000 €

# SIAEP DORE ALLIER

❖ Rue des Fougères-Cimetière à Orléat : 16 000 €

**Le Chapitre 041-Opérations patrimoniales**, retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant. Cette opération concerne les frais d'étude et les travaux réalisés sur la productivité du champ captant de Charnat avec montant de 131 103.24 €

**Le montant total des prévisions supplémentaires pour les dépenses d'investissement s'élève à 853 025 €.**

## 2/Les recettes d'investissement

	Budget primitif 2022	DM N°1 2022	TOTAL
10-Dotations fonds divers et réserves		1 916.67 €	1 916.67 €
13-Subventions d'investissement	69 800.00 €	0.00 €	69 800 €
16-Emprunts et dettes assimilés	893 311.00 €	-287 477 .14 €	605 833.86 €
021-Virement de la section d'investissement	57 002.00 €	780 858.00 €	837 860.00 €
040-Opérations d'ordre de transferts entre section	386 760.00 €	6 710.00 €	393 470.00 €
041-Opérations patrimoniales	0.00 €	135 000.00 €	135 000.00 €
Restes à réaliser		80 000.00 €	80 000.00 €
R-001-solde année N-1		136 017 .47 €	136 017.47 €
<b>Total</b>	<b>1 406 873.00 €</b>	<b>853 025.00 €</b>	<b>2 259 898.00 €</b>

**Le Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves**, le montant correspond à la plus -value nette de la cession du compresseur vendu en 2021.

**Le chapitre 16-Emprunts et dettes assimilés** permet d'équilibrer les recettes d'investissement programmées. La réduction de ce chapitre est due au solde cumulé d'exécution d'investissement d'un montant de 136 017.47 € et du résultat d'affectation 2021 d'un montant 827 201.57 €.

**Le chapitre 021- Virement de la section d'exploitation**, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement. Elle provient de l'excédent des recettes d'exploitation avec la reprise du résultat d'exploitation obtenu en 2021.

**Le chapitre 040-Opérations d'ordre de transferts entre section**, ce montant correspond à la régularisation des amortissements 2021.

**Le chapitre 041-Opérations patrimoniales**, retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant. Cette opération concerne les frais d'étude et les travaux réalisés sur la productivité du champ captant de Charnat avec montant de 131 103.24 €

**Le total des ajustements de crédits d'investissement s'élève ainsi, en incluant les opérations d'ordre à 2 259 898 €.**

# SIAEP DORE ALLIER